

Action Sculpture : exposition photo collective

Présentation du projet

Depuis 12 ans, les sculptures monumentales garnissent de nombreux lieux publics dans la zone verdoyante du sud Entre-Sambre-et-Meuse. Elles sont arrivées dans ces endroits improbables dans le cadre du projet Action Sculpture, lancé par le centre culturel Action-Sud en 2006. Au fil des années, le projet s'est étendu à l'ensemble de l'arrondissement de Philippeville et à une partie de la Botte du Hainaut. Aujourd'hui, il perdure grâce au partenariat entre 11 communes et leurs centres culturels, offices de tourisme et syndicats d'initiative.

ACTION SCULPTURE veut amener l'art contemporain hors des lieux habituels que sont les galeries et les musées, l'installer au plus près des habitants, des promeneurs, des touristes qui fréquentent notre belle région. Ce projet est un élément important de l'identité régionale. Chaque année, les sculptures changent de lieu et de nouveaux artistes entrent dans le circuit.

Artistes et lieux pour l'édition 2018-2019 :

- Nismes (parc communal) : Philippe Hoornaert
- Couvin (Espace Watriquet – rue de la gare (en face du magasin Match)) : Laurent Berbach
- Philippeville (centre-ville : Place d'Armes, Square Louise-Marie, Quartier brûlé, château d'eau) : Luc De Man
- Walcourt (parc communal) : Jacques Iezzi
- Florennes (Place Verte et rue de Mettet) : Jean-Guy Closset
- Cerfontaine (Place de l'Église) : Félix Roulin et Vincent Strebelle
- Doische (Domaine Le Carmel – Matagne-la-Petite) : Jean-Claude Saudoyez
- Chimay (Place des Ormeaux – à côté du casino) : Max Rodhain
- Momignies (long du Ravel – rue de la gendarmerie) : Vincent Treu
- Sivry-Rance (Bois de Bruyère – Sautin) : Daniel Fauville
- Froidchapelle (Boussu-lez-Walcourt : foyer culturel, église, chapelle Fatma, parc des Carrières (Grand'Rue)) : Jean Morette

Pour cette 12^e édition, l'ensemble des partenaires impliqués veulent étendre davantage le rayonnement d'Action Sculpture. Ils ont décidé de faire appel aux nombreux photographes amateurs et professionnels de la région, membres ou non d'un club photo en les invitant à se rendre sur les sites d'exposition pour photographier les sculptures faisant partie du projet. La seule consigne est de valoriser au maximum les œuvres et les lieux.

Parmi les clichés envoyés, un comité de sélection en retiendra 33, soit 3 par commune participante. Une exposition photo collective itinérante sera montée et circulera sur le territoire de projet dans les prochains mois. Il ne s'agit pas d'un concours, mais les lauréats auront l'opportunité d'exposer sur un vaste territoire.

Les photographies doivent être envoyées pour **le vendredi 19 octobre 2018**. Le comité de sélection se réunira au début du mois de novembre. L'exposition sera présentée pour la première fois dans les locaux d'Action-Sud en novembre avant de voyager sur le territoire des 11 communes concernées par Action Sculpture.

Cette initiative se veut rassembleuse, le but étant de mettre en valeur le projet Action Sculpture mais aussi notre belle région du sud Entre-Sambre-et-Meuse. Elle vise aussi à montrer le talent des photographes de la région et d'ailleurs.

Les participants sont invités à remplir la fiche d'inscription, à nous la remettre pour **le mercredi 19 septembre 2018** et à respecter le règlement ci-dessous.

Informations : Centre culturel Action-Sud

Marie Adam – communication@action-sud.be – 060/31.01.63

Fiche de participation

Nom : Prénom :

Adresse : Rue N°

Code postal : Ville/village :

E-mail :

N° de téléphone/gsm :

Règlement

(à renvoyer par mail à communication@action-sud.be ou par courrier à Centre culturel Action-Sud
rue Vieille Église, 10 – 5670 Nismes)

- μ Ce projet s'adresse à toute personne qui pratique la photographie.
- μ L'objet est de photographier les sculptures sur les 11 communes participantes. Une totale liberté est laissée au photographe quant au choix des lieux et des sculptures.
- μ Les photos seront envoyées au Centre culturel Action-Sud en format numérique JPG de 300 dpi : format (paysage/portrait), noir et blanc ou couleurs, dimensions et proportions au choix, tant que ça ne dépasse pas la taille maximale de 500 x 400 mm (5900 x 4700 pixels). Les envois, via un lien Wetransfer (<https://wetransfer.com>), s'effectueront par mail à communication@action-sud.be pour le 19 octobre 2018 à minuit.
- μ Les images ne comporteront ni signature, ni marque de reconnaissance, ni logo.
- μ La finalité de ce travail est la mise en place d'une exposition itinérante qui circulera dans les 11 communes participant à Action Sculpture. Elle sera installée en premier lieu au Centre culturel Action-Sud à Nismes.
- μ Cette exposition se déclinera en deux formules : une « petite » de 11 photos (une par lieu) pour les petites salles, une « grande » de 33 photos (trois par lieu) pour les espaces d'exposition plus vastes.
- μ Le choix des photographies sera effectué par un comité de sélection qui veillera à sélectionner des photographies de tous les lieux et artistes du projet. L'esthétique et la recherche d'originalité lors de la prise de vue seront pris en compte.
- μ Aucun prix et aucun classement ne sont prévus.
- μ Le Centre culturel Action-Sud prendra en charge les frais d'impression. Les clichés seront imprimés sur du papier glossy 300gr et encadrés sans vitrage.
- μ En vue de créer un catalogue de l'exposition, l'artiste enverra quelques lignes d'explication en rapport avec la photo prise (pourquoi cette photo, ce qui l'a inspiré,...).
- μ Le montage, la mise en scène et le démontage des expositions sont à charge des organisateurs.
- μ Les photographies sélectionnées seront ensuite utilisées pour promouvoir le projet Action Sculpture via le site Internet, la page Facebook des divers partenaires, l'édition de cartes postales qui seront distribuées gratuitement par les partenaires.
- μ Les artistes autorisent les organisateurs à reproduire les photos pour la promotion future de l'événement. Le nom du photographe sera toujours mentionné en cas de publication (brochures, site internet, etc). Aucune utilisation commerciale ne sera entreprise.
- μ Les auteurs doivent disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'exposition des photographies présentées.
- μ Les auteurs certifient être les véritables auteurs des photographies présentées.
- μ Les auteurs restent les seuls propriétaires de leurs images.

Je, soussigné , confirme avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepte et m'engage à le respecter.

Fait le , à

Signature :